



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 24 septembre 2009

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
17 septembre 2009

Date d'affichage
17 septembre 2009

Objet de la délibération
*Direction générale des services -
Secrétariat de la direction
générale - Election d'un adjoint.*

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre septembre deux mille neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILLETES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

Procurations :

BOUBEKER Patrick donne procuration à **ARNAUDO Michèle**

Absents :

aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Monsieur le maire expose au conseil municipal :

- La démission d'un adjoint est adressé au préfet (art L 2122-15 du CGCT), elle est définitive à compter du jour où son acceptation par le préfet a été portée à la connaissance de l'intéressé, même verbalement.

- Madame Catherine RIGAUD, 5^{ème} dans l'ordre du tableau des adjoints depuis le 23 mars 2008, a présenté sa démission desdites fonctions à monsieur le préfet du Var, par lettre en date du 13 août 2009, démission acceptée et communiquée à l'intéressée par lettre en date du 26 août 2009, madame Catherine RIGAUD continuera à siéger au sein du conseil municipal en tant que conseillère municipale.

- Suite à cette démission, le conseil municipal à la faculté :

- De supprimer le poste d'adjoint vacant en question,
- De procéder à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement de l'adjoint démissionnaire :

- soit à la suite des adjoints en fonction. Les adjoints après le 4^{ème} prenant un rang supérieur à celui qu'ils occupent actuellement,
- soit au même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

- 1- de ne pas supprimer le poste d'adjoint devenu vacant,
- 2- de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, celui-ci prenant rang après tous les autres adjoints,
- 3- de mettre à jour l'ordre du tableau des adjoints.

Les membres du conseil municipal

Où l'exposé du rapporteur,
Après avoir obtenu toutes les explications utiles et en avoir délibéré,

A main levée et à la majorité des membres présents.

DECIDE :

- 1- de ne pas supprimer le poste d'adjoint devenu vacant suite à la démission du 5^{ème} adjoint,
- 2- d'élire un nouvel adjoint, celui-ci prenant rang après tous les autres adjoints,
- 3- après l'élection, de mettre à jour l'ordre du tableau des adjoints.

Il a donc été immédiatement procédé à ladite élection :

Est candidat le conseiller municipal suivant :

- Monsieur Christophe KASPERSKI.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L2122-1 et suivants,

Vu le Code électoral,

Vu la délibération n°2 du 23 mars 2008 fixant le nombre des adjoints,

Vu la délibération n°3 du 23 mars 2008 relative à l'élection des adjoints au maire et à l'ordre du tableau des adjoints en résultant,

Considérant que le nombre des adjoints au maire est égal au maximum à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 9 adjoints au maire.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a procédé au vote à bulletin secret afin d'élire un nouvel adjoint au maire,

- Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants :	33
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
Nombre de bulletins blancs ou nuls (Art L66 du Code électoral) :	2
Nombre d'abstention :	9 (Mmes AUTRAN-LE TINNIER-MAESTRACCI-FOREST-CHASTAIGNET et Mrs LUQUAND-BOUTIER-ROCHÉ- RIMBAUD)
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Résultat :

A obtenu :

- Monsieur Christophe KASPERSKI 22 voix
Monsieur Christophe KASPERSKI ayant obtenu 22 voix soit la majorité absolue des suffrages exprimés est nommé 9^{ème} adjoint au maire.

Monsieur Christophe KASPERSKI est immédiatement installé.

Le tableau des adjoints au maire est donc modifié ainsi qu'il suit :

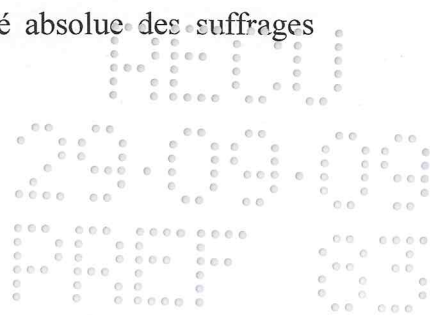


Tableau des adjoints du 23 mars 2008		Tableau des adjoints du 24 septembre 2009	
1	Jean-Pierre COIQUAULT	1	Jean-Pierre COIQUAULT
2	Sophie MONTBARBON	2	Sophie MONTBARBON
3	Michèle ARNAUDO	3	Michèle ARNAUDO
4	Thierry DUPONT	4	Thierry DUPONT
5	Catherine RIGAUD	5	Philippe LAURERI
6	Philippe LAURERI	6	Danièle RAVINAL
7	Danièle RAVINAL	7	Paul ACROSSE
8	Paul ACROSSE	8	Marie Aurore SMADJA
9	Marie-Aurore SMADJA	9	Christophe KASPERSKI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

André GARRON.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 29 SEP. 2009
et publication ou notification du 05 OCT. 2009

